

MAISON DES AFFAIRES PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

CONCOURS – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES OU DE PROJETS DE RECHERCHE MAJEURS (2026-2027)

La Maison des affaires publiques et internationales lance un concours pour soutenir le développement de projets de recherche et de demandes de subvention.

Objectifs

Les subventions de la Maison visent à soutenir les membres de la Maison appartenant au corps professoral en sciences sociales dans la préparation de demandes auprès d'organismes subventionnaires. Elles visent également à développer les projets de recherche associés à la Maison afin de remplir sa mission.

Soutien au développement d'infrastructures ou de projets de recherche majeurs

Ce concours vise à financer un (1) projet jusqu'à un maximum de 20 000\$. La Maison offrira un soutien financier au développement d'une demande de subvention destinée à des programmes de recherche collaborative d'envergure, notamment les programmes de partenariat du CRSH, le programme Soutien aux équipes de recherche du FRQ ou d'autres concours comparables.

Les projets devront être en cohérence avec la mission de la Maison et réunir des collègues de différents départements de la Faculté des arts et des sciences. Lors du dépôt d'une demande de subvention, la Maison devra être associée au projet, conformément aux règles du concours visé. Les contributions ou contreparties offertes par la Maison seront alors précisées dans la demande.

Critères

- **Contribution du projet à la mission de la Maison (50%) :** La Maison des affaires publiques et internationales a pour mission de produire des connaissances de pointe éclairer la prise de décision et d'en favoriser le transfert des connaissances et leur mobilisation par les personnes décisionnaires, afin que les recherches aient un impact réel sur l'action publique. Elle poursuit trois objectifs principaux : comprendre le présent pour outiller l'action en matière de politiques publiques et d'affaires internationales à partir de connaissances rigoureuses; mobiliser une expertise de premier plan pour éclairer la prise de décision; et construire l'avenir en stimulant la réflexion des responsables de l'action publique sur les objectifs à long terme et les futurs désirables.
- **Qualité et originalité du projet (25%) :** objectif et importance de la recherche, excellence du parcours de recherche en fonction de l'avancement de carrière.
- **Faisabilité (25%) :** Faisabilité de dépôt d'une demande de subvention aux prochains cycles de concours; présentation d'un plan d'action viable pour la réalisation de la demande ; potentiel de réussite du projet proposé.

Admissibilité

La demande doit être déposée par une personne qui satisfait aux deux conditions suivantes:

- a) occuper un poste régulier au sein du corps professoral de l'Université de Montréal, à l'un des rangs professoraux admissibles — adjoint, agrégé ou titulaire — et avoir une affiliation officielle à la Maison des affaires publiques et internationales;
- b) prévoir assumer la direction de la demande de financement soutenue par le présent programme, à titre de chercheuse principale ou de chercheur principal, selon la terminologie du concours visé.

Montant et durée

La subvention offre **jusqu'à un maximum de 20 000\$**. Il s'agit d'une subvention **de 18 mois (décembre 2026 – mai 2028)** avec possibilité de prolongation de 6 mois. À noter que les dépenses de frais de réception et de représentation ne peuvent pas être couvertes par cette subvention.

Les dépenses doivent contribuer directement au développement et à la préparation de la demande de financement visée. Les catégories suivantes sont admissibles :

- la rémunération d'auxiliaires de recherche;
- les services professionnels nécessaires à la préparation de la demande, notamment la révision, la traduction, la facilitation ou le soutien méthodologique;
- l'acquisition de données, de licences ou de matériel directement nécessaires aux travaux préparatoires;
- les frais de déplacement et d'hébergement nécessaires aux rencontres de travail.

Toute dépense ne relevant pas des catégories précédentes doit être autorisée au préalable par la Maison.

Dossier à soumettre

1. Projet (2 pages), qui explique clairement le lien avec la mission de la Maison
2. Type de subvention visée et calendrier de réalisation de la demande (1 page)
3. Budget détaillé projeté, incluant les initiatives prévues (ex. : embauche d'auxiliaires de recherche, organisation d'événement public, tenue de rencontres de travail avec des chercheurs étrangers, déplacements, présentation lors de conférences, etc.), le moment prévu, le montant associé et comment elles contribueront au projet (1 page).
4. CV de la personne chercheur-euse principal-e. Un courriel de confirmation de collaboration doit être soumis par les cochercheuses et cochercheurs avec courte biographie décrivant leurs projets et intérêts de recherche (deux paragraphes). Ce courriel devrait être dirigé à la personne chercheur-euse principal-e et inclus dans le dossier de soumission.

Dossier à soumettre dans **un seul fichier PDF** avec les documents dans la séquence indiquée.

Échéanciers

Demande à déposer au **plus tard le lundi 9 novembre 2026** à l'adresse : maison-api@fas.umontreal.ca. Les réponses seront envoyées d'ici le **30 novembre 2026**. Les fonds seront rendus disponibles au cours du mois de décembre.